

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS





RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION SPÉCIALE DU 22 NOVEMBRE 2023

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Décision n° DRAAF-GE/SG/2023-15 portant subdélégation de signature pour les fonctions d'ordonnatrice secondaire déléguée, de responsable de budget opérationnel de programme (RBOP) et de responsable d'unité opérationnelle (RUO)



Décision n° DRAAF-GE/SG/2023-15

portant subdélégation de signature pour les fonctions d'ordonnatrice secondaire déléguée, de responsable de budget opérationnel de programme (RBOP) et de responsable d'unité opérationnelle (RUO)

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est,

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU le code forestier;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code de la commande publique;

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt;

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 3 janvier 2019 portant nomination de Mme Hélène DEBERNARDI en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1^{er} février 2019;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 9 février 2023 portant nomination de Mme Régine MARCHAL-NGUYEN en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter

du 1er mars 2023 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 20 janvier 2022 portant nomination de M. Fabrice DROUHOT en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1^{er} mars 2022 ;

VU les arrêtés préfectoraux n°2016/05 du 4 janvier 2016 et n°2021-490 du 26 août 2021, portant organisation de la direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, puis Grand Est;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 5 juillet 2019 portant nomination de Mme Anne BOSSY en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1^{er} août 2019;

VU l'arrêté préfectoral n°2020/032 en date du 3 février 2020 donnant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est pour le fonctionnement de la DRAAF;

VU l'arrêté préfectoral n°2020/034 en date du 3 février 2020 portant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est en qualité d'ordonnatrice secondaire déléguée, responsable d'unité opérationnelle ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023/593 en date du 30 octobre 2023 donnant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est en qualité de responsable délégué de budget opérationnel de programme régional ;

Décide

Article 1er:

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, et pour l'ensemble des matières mentionnées dans les arrêtés préfectoraux n°2020/033 (RBOP) et n°2020/034 (RUO), subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, l'ensemble des actes décisions et correspondances comme suit :

- Mme DEBERNARDI Hélène et Mme MARCHAL-NGUYEN Régine directrices adjointes, et M. DROUHOT Fabrice, directeur adjoint,
- M. DIEFENBACHER Tristan, secrétaire général et M. COURATIER Philippe, secrétaire général adjoint,
- et en cas d'empêchement de M. DIEFENBACHER Tristan et M. COURATIER Philippe,

la délégation pourra être exercée par Mme TESSIER Caroline, cheffe du pôle budget logistique du secrétariat général.

Article 2:

Pour les matières mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision, subdélégation est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, l'ensemble des actes décisions et correspondances, dans la limite de leurs attributions, comme suit :

- 1°) Pour l'unité opérationnelle UO du BOP central du programme 149 :
 - M. LEDOUX Hervé adjoint au chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
 - Mme MAISONNAVE Héloïse adjointe au chef de service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
 - Mme ANTOINE-POTIER Valérie, cheffe du pôle compétitivité des entreprises,
 - Mme BERTHOUX Gabrielle, cheffe du pôle suivi des programmations,
 - · M. LOYE Hubert, chef du service régional de la forêt et du bois,
 - M. VIADER Stéphane, adjoint au chef de service régional de la forêt et du bois, chef du pôle animation et soutien à la filière forêt-bois,
 - Mme SOUPLET Marie-Odile, cheffe du pôle gestion forestière durable,

- 2°) Pour le programme 775 :

- M. LEDOUX Hervé adjoint au chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- Mme MAISONNAVE Héloïse adjointe au chef de service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- 3°) Pour les BOP déconcentrés du programme 206 et son unité opérationnelle régionale :
 - M. HAESSLER Christian, chef du service régional de l'alimentation,
 - · Mme SAUVAT Albane, adjointe au chef du service régional de l'alimentation,
 - Mme ARNOLD Amélie, cheffe du pôle coordination,
- 4°) Pour l'unité opérationnelle UO du BOP central du programme 215 :
 - M. SKRABO Sylvain, chef du service régional de l'information statistique et économique,
 - Mme DORBEC Estelle, adjointe au chef de service régional de l'information statistique et économique.

- 5°) Pour le BOP déconcentré du programme 215 et son UO régionale, pour l'unité opérationnelle du BOP régional du programme 354
 - Mme PERRIN Ghislaine, responsable de l'antenne de Metz du secrétariat général,
 - Mme DE MAURAIGE Isabelle, cheffe du pôle formation continue, dans la limite des attributions du pôle.
- 6°) Pour le BOP déconcentré du programme 143 et son unité opérationnelle régionale :
 - M. BEJOT Laurent, chef du service régional de la formation et du développement,
 - M. NOËL Christophe, adjoint au chef du service régional de la formation et du développement,
 - Mme DECKER Catherine, cheffe du pôle pilotage des formations et gestion des moyens,
 - M. CONCEICAO Philippe, chef du pôle éducation et animation, afin de certifier le service fait dans la limite des attributions du pôle,
 - M. GUILLIN Stéphane, chef du pôle formation professionnelle continue apprentissage et territoires, afin de certifier le service faire dans la limite des attributions du pôle.

Article 3:

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider :

- d'une part via CHORUS Formulaires <u>pour l'ensemble des programmes</u>, les demandes d'engagement, de constatation de service fait, les ordres de payer et les fiches dans Chorus Communication à :
 - Caroline TESSIER
 - Anne-Marie WROTNY
 - Sophie BERCEAUX
 - Martine FONTAINE STALENS
- et d'autre part les frais de déplacements dans CHORUS DT à :
 - Caroline TESSIER (gestionnaire et contrôleur)
 - Anne-Marie WROTNY (gestionnaire et contrôleur)
 - Sophie BERCEAUX (gestionnaire et contrôleur)
 - Martine FONTAINE STALENS (gestionnaire et contrôleur)

Article 4:

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider, d'une part via CHORUS Formulaires <u>pour le programme 143</u>, les demandes d'engagement, de constatation de service fait, les ordres de payer et les fiches dans Chorus Communication, et d'autre part les lots dans l'application ESCALE (flux INDEXA et LUCIOLE) à :

- Catherine DECKER
- Stéphanie MOOG
- Elodie HOLI uniquement pour les flux INDEXA et LUCIOLE et les fiches dans Chorus Communication

Article 5:

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider via CHORUS Formulaires <u>pour les programmes précisés par agent</u>, les demandes d'engagement, de constatation de service fait, les ordres de payer et les fiches dans Chorus Communication à :

- Amélie ARNOLD (programme 206)
- Lauriane SCHUTZ (programme 206)
- Sabrina JOURQUIN (programme 206)
- Sylvain SKRABO (Programme 215-C001)

Article 6:

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider en tant que gestionnaire contrôleur, dans CHORUS DT les frais de déplacement dans le cadre de la formation continue des personnels de l'Enseignement Agricole à :

- Isabelle DE MAURAIGE

Article 7:

Il est donné subdélégation de signature, une fois la répartition des crédits entre les UO arrêtée, à l'effet de procéder à l'ensemble des opérations de mise à disposition de crédits, de rétablissement de crédits) et de priorisation de crédits de paiement, dans l'application CHORUS à :

- Caroline TESSIER (tous Programmes)
- Anne-Marie WROTNY (tous Programmes)
- Martine FONTAINE STALENS (tous Programmes)
- Catherine DECKER (Programme 143)
- Stéphanie MOOG (Programme 143)
- Lauriane SCHUTZ (Programme 206 et 382)
- Sabrina JOURQUIN (Programme 206 et 382)

Article 8:

Il est donné subdélégation de signature, à l'effet d'utiliser l'outil OSIRIS pour la validation de l'instruction ainsi que la validation des AP (Autorisation de Programme), à :

- Valérie ANTOINE-POTIER
- Eric KARCHER

- Natacha KOLMAN
- Hervé LEDOUX
- Françoise MELLINGER
- Benoît VIGREUX
- Olivier DEPAIX
- Aurélie SAMPERE
- Gabrielle BERTHOUX
- Renée BOURON
- Françoise PIERROT
- Arnauld PIZZI
- Ludye-Ann JOSSELIN
- Lydie HUSSER

Article 9:

La décision de subdélégation DRAAF-GE/SG/2023-10 du 1^{er} septembre 2023 est abrogée. La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 31 octobre 2023

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Anne BOSSY